

Une vision venant de l'intérieur

*Mémoire présenté à la commission portant sur les études
postsecondaire au Nouveau-Brunswick*

AECCEFNB

*Les associations étudiantes du Collège communautaire francophone
du Nouveau-Brunswick*

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	
Introduction.....	3
1. Reconnaissance de la contribution du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	4
2. Transférabilité des crédits et formation entre institutions.....	6
2.1 Programme articulé.	
2.2 Meilleure accréditation des programmes et cours collégiaux.	
2.3 Complémentarité des programmes de formation.	
3. Le Collège comme formation de qualité.....	8
3.1 Les ressources humaines.	
3.2 Les ressources matérielles.	
3.3 Répondre aux besoins de la clientèle.	
4. Meilleure accessibilité au financement.....	11
4.1 Programme d'aide financière.	
4.2 Supporter les étudiants et étudiantes financièrement.	
4.3 Le parfait équilibre.	
4.4 Le travail saisonnier, une présence au Nouveau-Brunswick.	
5. Marketing et recrutement auprès des écoles secondaires.	13
5.1 Transmettre la bonne information.	
5.2 Rassembler les forces.	
6. Reconnaissance des Associations étudiantes	15
6.1 Une nécessité.	
6.2 Soyons équitable.	
6.3 Prendre sa place.	
Recommandations	17
Conclusion	19

Sommaire

Il faut reconnaître que l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick est divisée en deux grands volets, le réseau universitaire et le réseau collégial. Il existe entre eux une compétition qui passe souvent dans l'ombre. Le Collège communautaires du Nouveau-Brunswick offre une formation basée sur des compétences plus techniques et pratiques, tandis que les universités offrent une formation plus axée vers des compétences critiques. Un mélange de toutes ces compétences pourrait offrir une main d'œuvre extrêmement compétente en milieu de travail.

La transférabilité des cours entre institutions et même parfois entre campus s'avère difficile. La différence entre les cours est parfois seulement la nomenclature même s'ils offrent le même contenu. C'est donc difficile pour les autres institutions de reconnaître les cours offerts au collège. En offrant des cours plus standardisés, les cours du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick auraient une meilleure accréditation et pourrait mieux être reconnus par les autres institutions.

Les finissants du collège sont bien préparés pour arriver sur le marché du travail. Afin de leur offrir une formation de plus grande qualité, quelques modifications au niveau de l'enseignement, du matériel et des services pourraient être apportées.

Malgré les coûts moindres des études collégiales comparés à ceux universitaires, on perçoit une négligence au niveau des ressources financières. Peu de personnes ont accès aux supports des programmes financiers pour les études postsecondaire qui offrent des fonds non-remboursable afin d'appuyer les étudiants au cours de leurs études. Les prêts offert par le gouvernement sont maintenant accessibles pour tous les étudiants mais doivent être remboursés peu de temps après la fin des études. Donnant ainsi peu de temps aux étudiants pour se trouver un emploi et pour s'installer.

Le marketing est essentiel au recrutement d'étudiants. Afin de faire reconnaître ces étudiants au sein des communautés, il devrait y avoir des rencontres d'établie pour les employeurs du niveau provincial. Inciter ceux-ci à employer des jeunes de nos régions et garder la main d'œuvre qualifiée à l'intérieur de notre province.

Les associations étudiantes sont indispensables au sein de la vie et de la gouvernance étudiante. Touts les étudiants peuvent profiter des services offerts par les associations. Elles possèdent des ressources financières limités, les associations défendent les droits des étudiants tout en prenant soin que leurs parcourt au collège soit le plus mémorable et plaisant possible.

Introduction

Nous, représentants des associations étudiantes des collèges communautaires francophones du Nouveau-Brunswick, nous sommes, pendant l'année scolaire 2006/2007, penchés sur plusieurs sujets.

Concentrant nos efforts sur le respect des droits étudiants, nous nous sommes rendus compte que certaines problématiques traînent depuis déjà plusieurs années. Nous avons donc perçu en votre commission, une opportunité importante pour les étudiants et étudiantes inscrits au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Laisser passer cette opportunité sans soulever les problématiques majeures qui concernent les étudiants et étudiantes, serait un geste impardonnable.

Nous croyons en la force de l'institut d'études postsecondaires que nous fréquentons. Nous croyons aussi en l'immense désir de perfectionnement que ces gestionnaires, les têtes pensantes des collèges communautaires, possèdent. Nous croyons cependant que nous sommes, étant présents sur plusieurs palliers du système, à l'affût des demandes, des contraintes et aussi au centre des discussions souvent très constructives.

Le fait d'être en connaissance de l'avant scène ainsi que de l'arrière scène, le Collège communautaire étant le théâtre, nous alimentons notre curiosité et se servant de nos pensées analytiques, nous sommes désireux de travailler de pair avec les administrations respectives des campus que nous fréquentons. Ayant connu une grande ouverture d'esprit auprès des cadres hiérarchiques, nous nous sentons confiants que nos propos seront pris pour acquis.

Voici donc pourquoi nous croyons en l'immense pouvoir que possèdent les différents points que nous relevons dans le présent ouvrage. En espérant que, comme tout bon gestionnaire, le client verra ses arguments prendre place, en étant du moins considérés.

Nous vous guiderons dans le contenu de notre mémoire en vous présentant les problématiques, suivi des recommandations que nous y apportons, une à une. Afin de bien clore le résumé de notre forme de pensée, nous vous laissons sur une déclaration, retrouver sur la page web du Collège communautaire francophone, qui nous touche tout particulièrement.

C'est une organisation performante qui offre aux étudiants des produits et des services souples, innovateurs et de qualité.

1. *Reconnaissance de la contribution des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*

Il faut reconnaître que présentement notre système d'éducation postsecondaire est divisé en deux grands volets, soit le réseau universitaire et le réseau collégial. Il ne faut pas non plus s'en cacher, il existe une grande froideur venant de plusieurs groupes de gens, qui croient que, sans nuire à l'enseignement universitaire, la collaboration des deux parties est impossible.

Nous croyons cependant qu'il est possible de voir, si elle est adaptée et bien encadrée, qu'une plus grande collaboration pourrait augmenter la qualité des connaissances acquises par les diplômés. Aussi, les étudiants collégiaux ont acquis de grandes compétences techniques, pratiques qui se traduisent par une excellente capacité d'apporter de grandes améliorations au sein des entreprises où ils vont travailler.

Ainsi, combiner ces compétences pratiques avec l'esprit critique acquis dans les universités, formeraient une main-d'œuvre extrêmement compétente afin de relever les défis futurs rencontrés par les industries.

Il faut reconnaître que plusieurs entreprises néo-brunswickoises souhaiteraient avoir une main-d'œuvre possédant des compétences techniques et critiques. Une combinaison des deux pourraient former des diplômés universitaires possédant une connaissance pratique et analytique pouvant apporter une nouvelle expertise dans leur milieu de travail. Un bel exemple de ce fait est le partenariat entre les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et l'École des technologies supérieures (ÉTS). Cette dernière forme des ingénieurs qui doivent préalablement passer par le réseau collégial, collège communautaire et/ou cegep uniquement. Cet institut forme des ingénieurs de très haut calibre. Elle se classe au troisième rang parmi les meilleures formations en génie du Canada. Elle est aussi l'une des plus décorées lors de compétitions d'ingénierie. C'est possible grâce à une formation qui correspond directement aux besoins des industries et aussi grâce au fait qu'étant plus confiants dans leurs expertises, les diplômés qui peuvent mettre un pied devant l'autre.

Aussi mentionnons que les collèges communautaires francophone ont développé plusieurs centres d'excellence ;

- Centre d'excellence en bois ouvré du Canada atlantique (CEBO)
- Centre d'excellence en informatique (CEI)
- Centre d'excellence en sciences agricoles et biotechnologiques (CESAB)

- Centre d'excellence du tourisme de l'Atlantique (CETA)
- Institut de la logistique et du transport de l'Atlantique (ILTA)
- École des pêches
- Centre d'innovation et de transfert technologique des métaux (CITTM)

Il est vraiment dommage que ces centres ne travaillent pas plus en étroite collaboration avec les universités du Nouveau-Brunswick. Ils ont apporté beaucoup au sein des communautés et des entreprises de notre province. En travaillant plus étroitement, leur travail pourrait grandement contribuer au savoir des universités en leur apportant une nouvelle vision et une expertise que seul le réseau collégial peut apporter.

Contrairement à l'opinion de certaines personnes, le réseau collégial possède beaucoup d'expertise.

Reconnaître que cette impossibilité d'aller exploiter le potentiel, le savoir et l'expertise des étudiants et étudiantes des collèges communautaires est due à plusieurs mécanismes mis en place par le réseau universitaire, refusant ainsi de reconnaître nos habilités.

Il est inacceptable que l'éducation d'un groupe d'étudiants qui poursuivent leurs études en empruntant un autre chemin que celui de la voie classique, soit à partir du secondaire vers les universités, ne soient pas reconnus, par le fait même, pénalisés. L'éducation est un droit, un droit qui ne peut pas être stoppé par une guerre froide entre deux réseaux, qui date déjà de plusieurs décennies. Un droit qui n'est pas reconnu car les universités voient cela comme une perte d'argent.

L'éducation n'est pas une entreprise c'est en droit fondamental.

Un droit essentiel à notre province afin qu'elle puisse acquérir les outils nécessaires et ainsi avoir la chance de devenir une province autosuffisante.

La première étape au succès de cette vision est de faire tomber les différences et les mythes que plusieurs alimentent en matière d'éducation postsecondaire. Une fois ce pas immense accompli, nous pourrions mettre en place des mécanismes qui permettront à notre système d'éducation postsecondaire de livrer des diplômés possédant une nouvelle expertise qui sera d'une grande valeur pour nos entreprises. Il faut aussi reconnaître que, dans chacune des entreprises de notre province, se trouve des intrapreneurs, des superviseurs et même des gestionnaires qui ont une formation collégiale qui contribue à la réussite et au succès de ces entreprises. La formation des prochains leaders de la société ne revient pas exclusivement aux universités.

Les collèges communautaires ont formé plusieurs grands leaders influents de cette province et continueront à en former avec excellence.

2. *Transférabilité des crédits et formation entre institution*

Il faut reconnaître que l'ensemble des programmes collégiaux ne possèdent pas tous une possibilité de continuité vers une formation de niveau universitaire. Les programmes connexes, pouvant être combinés afin de former une main-d'œuvre spécialisée sont immensément divers.

Plusieurs options sont envisageables afin de faciliter la transférabilité entre les différentes institutions d'études postsecondaires ; des programmes articulés, une meilleure accréditation des cours collégiaux par la standardisation, sans oublier d'envisager les programmes complémentaires.

2.1 *Programme articulé*

La mise en place d'une plus grande diversité de programmes articulés serait une excellente option pour un étudiant ou étudiante qui aurait complété une formation collégiale et qui souhaiterait continuer celle-ci du côté universitaire. Voilà une option intéressante qui pourrait même s'appliquer aux diplômés du secondaire qui ne se sentent pas nécessairement prêts à aller directement à l'université, mais qui désirent quand même avoir une formation de qualité et l'option de continuer par la suite à l'université.

Ces programmes articulés sont déjà existants. Un exemple de réussite concret existe entre le collège communautaire d'Edmundston avec le programme de gestion hôtelière et le baccalauréat appliqué en intervention touristique de l'Université de Moncton. Il serait possible d'appliquer cette méthode entre plusieurs autres programmes. Par exemple, entre les programmes de technologies de l'ingénierie et les programmes de génie universitaire, entre les cours de technologie des affaires et les cours d'administration. Plusieurs autres programmes pourraient et doivent être articulés.

Les programmes articulés permettraient de livrer des diplômés universitaires possédant une vision et des compétences adaptées aux besoins du marché du travail.

Il ne faut pas s'en cacher, afin que ce type de programme devienne réalité, il faudrait une adaptation partagée, de la part des deux parties, des programmes en question. Ces modifications doivent être en faveur de la qualité des programmes sans diminuer les

standards universitaires ou nuire aux étudiants et étudiantes qui auraient complété leur formation par voie classique.

2.2 Meilleure accréditation des programmes et cours collégiaux

L'accréditation des cours collégiaux auprès des universités a toujours été un sujet délicat, car une série de politiques et de restrictions sont mises en place par les universités afin de limiter l'accès à l'accréditation des cours et programmes collégiaux, craignant une diminution de la qualité de leurs diplômés.

Mettre en place des mécanismes facilitant l'accréditation des cours. Afin de rendre l'information plus accessible aux étudiants et étudiantes ; il faudrait voir la création d'un site web où l'on retrouverait les données recherchées afin d'aller vérifier les équivalences possibles.

Afin de faciliter l'accréditation des cours collégiaux auprès des universités, les collèges communautaires doivent standardiser leurs programmes de formation et les cours entre campus. Nous retrouvons plusieurs programmes et/ou cours similaires à l'intérieur des CCNB. Seule l'appellation diffère. Afin de faciliter l'adaptation nécessaire à l'accréditation recherchée, la standardisation et l'uniformité des noms, des objectifs de formation et les syllabus (déjà extrêmement comparables), doit être appliquée. Par exemple, le programme de technologie d'affaires porterait le même nom dans tout le réseau.

Standardiser les cours de base dans tout le réseau des collèges communautaires. Par exemple les cours de français, d'anglais, d'introduction à l'informatique et plusieurs autres soient standardisés à l'intérieur du réseau même. Ils pourraient être conçus en fonction des objectifs de cours universitaires semblables. Cela faciliterait grandement l'accréditation.

2.3 Complémentarité des programmes de formation

Aussi, la mise en place de programmes complémentaires, qui combindraient deux formations différentes, soit une de niveau collégial et l'autre de niveau universitaire, dans deux professions se complétant. Par exemple, un étudiant inscrit au programme d'administration désirant travailler en milieu industriel, pourrait suivre une formation de technologie de l'ingénierie industrielle. Ainsi, devenir un gestionnaire possédant toutes les notions essentielles pour comprendre l'aspect technique et le fonctionnement de l'industrie à l'intérieur des données administratives qui lui sont présentées.

Ceci est seulement un exemple parmi d'autres possibilités d'élaboration de programmes complémentaires. Il est envisageable d'en créer une très grande panoplie. De plus, les entreprises recherchent des employés spécialisés dans plusieurs domaines. Donc ces programmes correspondent directement au besoin présent.

Une multitude de d'options de mise en place possibles sont envisageables afin d'implanter ce type de formation dans notre réseau postsecondaire. Il s'agit seulement aux institutions d'enseignement postsecondaire de reconnaître l'importance de voir la province se doter de tels types de formation. Nous croyons ainsi se rapprocher de l'objectif d'autosuffisance de la province.

Ce type de programme pourrait aussi fonctionner un peu comme les programmes Coop déjà existants.

3. *Les collèges comme formation de qualité*

Les objectifs des étudiants et étudiantes des collèges communautaires francophones du Nouveau-Brunswick ne sont pas uniquement d'atteindre les portes du marché du travail avec leur certificat et/ou diplôme, mais bien d'être reconnus pour leurs connaissances, compétences, ainsi que d'avoir l'option, éventuellement, de poursuivre leurs études. En ce sens, la qualité de l'enseignement est aussi importante que dans les universités.

Développer un système d'assurance de la qualité de la formation pourrait ainsi rassurer les intervenants du milieu universitaire et diminuer possiblement l'écart académique sans voir diminuer la valeur d'un diplôme universitaire, comme certains groupes peuvent le percevoir.

3.1 *Les ressources humaines*

Nous avons soulevé, chacun dans nos campus respectifs, des problèmes similaires qui relèvent d'un manque de respect envers la politique d'enseignement de la part du personnel enseignant. Nous aimerions voir l'implantation d'un suivi qui veillerait à un

meilleur respect des syllabus. Nous aimerions aussi voir un compte rendu de la matière livrée approuvé par les étudiants et étudiantes avant d'être remis au chef de secteur.

Les enseignants évaluent parfois les étudiants et étudiantes trop subjectivement. En d'autres mots, ils sont souvent sensibilisés par leurs préférences et certain étudiants ou étudiantes n'obtiennent pas la note méritée. Trouver un système d'identification qui ouvrirait la porte à l'objectivité.

Nous croyons qu'augmenter les critères de sélection du personnel enseignant, leur assurer une formation continue de leurs matières enseignées, les évaluer suite à cette formation afin de s'assurer qu'elle ne soit pas prise à la légère, pourraient être une bonne source de motivation pour eux ainsi qu'une façon adéquate d'offrir un service à la clientèle de qualité à la population étudiante.

3.2 Les ressources matérielles

Trop souvent les manuels de cours sont offerts en anglais malgré le fait que nous étudions dans un collège francophone.

Comment les étudiants nés de familles francophones, qui ont grandi dans des régions francophones du Nouveau-Brunswick, ou même les étudiants francophones hors province, peuvent assimiler cette matière parfaitement?

Le développement de ressources spécifiques pourrait régler cette discorde et par le fait même, être utilisé afin de limiter le recours à plusieurs manuels afin de diminuer les coûts engendrés par les étudiants et étudiantes. Nous exigeons aussi que ces manuels soient testés et approuvés avant d'en faire l'utilisation.

Posséder un manuel dont le développement est en cours, et par le fait même testé au détriment des étudiants et étudiantes, pour parvenir à l'acquisition des connaissances promises n'est pas source de formation de qualité.

3.3 Répondre aux besoins de la clientèle

Le fait que les enseignants diminuent le contenu du cours afin d'augmenter le niveau de moyenne de pondération et aussi afin de s'adapter à la demande de certains étudiants et étudiantes est aussi une problématique en soi.

La promesse de livraison n'est pas respectée.

Améliorer les services de mentor afin que les étudiants et étudiantes avec des difficultés réussissent à atteindre les objectifs dans les délais préétablis dans le syllabus en ne ralentissent pas la progression des autres étudiants et étudiantes. Car soulignons ici que le but de ce point n'est pas de diminuer l'accessibilité à une formation postsecondaire, mais bien d'en offrir une de qualité. Ultimement, les enseignants et enseignantes doivent respecter les syllabus et ne pas réduire les apprentissages à cause de quelques étudiants et étudiantes, mais bien de mieux supporter ces derniers.

Il faut aussi identifier une façon efficace d'adapter les formations plus rapidement vers les besoins du marché du travail, notamment au niveau du contingentement de certains programmes. Par exemple, nous savons que la demande de gestionnaires certifiés augmentera d'ici les dix prochaines années. Il ne suffit pas de livrer ces gestionnaires, mais bien de les former de façon adéquate afin de mieux affronter les défis qu'ils auront éventuellement à relever.

Afin de clore ce volet, voici l'information et la demande que le Conference Board du Canada a soulignée suite à leurs diverses rencontres avec les employeurs du Nouveau-Brunswick : Les employeurs ont besoin d'employés qui peuvent :

- ❖ Lire et écrire pour mieux communiquer
- ❖ Calculer
- ❖ Résoudre des problèmes
- ❖ Travailler en équipe
- ❖ Travailler de façon sécuritaire
- ❖ Utiliser la technologie
- ❖ Être des employés responsables et autonomes

En tenant compte de la demande provinciale du marché du travail, les collèges communautaires sont en mesure de répondre aux besoins en formant des étudiants et étudiantes capables de pensée critique et par le fait même, capables de rendre ces pensées tangibles par l'entremise du volet technique de leur formation.

Donc, au-delà de l'excellente matière dont sont constitués les divers programmes conçus par les collèges communautaires francophones du Nouveau-Brunswick, la livraison de cette dernière est d'une importance cruciale afin de bien compléter la formation de leur clientèle.

Comment un étudiant peut-il trouver de l'importance à la bonne utilisation de la langue française, quand son enseignant n'y rattache lui-même aucune considération?

Voilà une question qui porte à se demander à quel point le manque de formation du personnel académique pourrait-il influencer l'atteinte des objectifs.

4. *Meilleure accessibilité au financement*

En ce qui concerne cette présente section, nous avons soulevé une problématique majeure. Celle du fait que le support financier offert pour les nouveaux étudiants et étudiantes provenant du marché du travail est plus accessible que pour ceux qui proviennent directement du secondaire. Cette problématique peut décourager certains diplômés du secondaire de s'inscrire immédiatement au collège. Les récents diplômés du secondaire sont plus intéressés à travailler pendant quelques années avant de s'inscrire au collège. Découlant de cette situation, plusieurs mettent en suspend leurs études postsecondaires afin de quitter la province à la recherche d'un meilleur emploi.

4.1 *Programme d'aide financière*

Afin de mieux intégrer les travailleurs en milieu collégial, le ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail offre un programme qui, en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (assurance emploi), aide les jeunes et moins jeunes à payer leurs frais de scolarité et autres frais encourus à la formation. Par contre, les étudiants remarquent une incohérence dans ce programme.

L'accessibilité au programme n'est pas uniforme et trop souvent sujette aux critères de l'agent de placement lui-même. L'inflexibilité du programme n'offre pas la possibilité aux jeunes d'étendre leurs connaissances au maximum. Par exemple, un étudiant ou étudiante qui déciderait de s'inscrire dans un programme complémentaire pour une année supplémentaire, voit sa demande de soutien financier refusée. L'objectif premier de son insertion dans l'institution en question ne soulignant pas cette année de formation complémentaire.

D'autre part, un diplômé du secondaire possédant l'accès à l'assurance emploi se voit aussi refusé par le programme mentionné ci-haut avant d'avoir passé une année entière sur le marché du travail. Élargir et uniformiser les critères d'amissibilité du programme de financement offert par le ministère de l'Éducation, Formation et Travail, rendront les études postsecondaires plus accessibles et les collèges communautaires verront ainsi un taux de croissance des inscriptions.

4.2 *Supporter les étudiants et étudiantes financièrement*

Nous pouvons aussi remarquer un problème structurel pour inciter les jeunes à s'inscrire au collège dès leur sortie du secondaire. Pour rencontrer l'objectif qui consiste à contrer la diminution des inscriptions en milieu postsecondaire, il est de mise de réduire, voir éliminer, le taux d'intérêt pour le remboursement du prêt étudiant. Allonger la période de grâce à un minimum d'un an avant d'exiger le remboursement de ce dernier, améliorer le service aux étudiants pour faciliter l'accès aux prêts, entre autres ajouter des ressources humaines supplémentaires pendant la période d'achalandage afin de mieux soutenir les étudiants et étudiantes, et aussi, afin de mieux les informer sur les bourses disponibles. Voilà donc des outils nécessaires afin de mieux répondre à la réalité que font face les étudiants d'aujourd'hui.

4.3 *Le parfait équilibre*

Vu les tendances changeantes dans l'élaboration des programmes, l'accessibilité aux bourses se voit diminuée. Parce que c'est derniers ne réussissent pas à adapter leurs critères d'amissibilité en fonction des programmes en constante évolution, les étudiants et étudiantes se voient confus dans la possibilité d'avoir les critères reconnues. Sensibiliser les fondations et/ou pourvoyeurs de bourses afin qu'ils adaptent leurs critères en fonction de ces changements. Améliorer la communication entre les institutions de formation postsecondaire et les donateurs de bourses.

4.4 *Le travail saisonnier, une présence au Nouveau-Brunswick*

Dans un tout autre ordre d'idée, la réalité du marché du travail de certaines régions limite l'accessibilité. Par exemple, les étudiants et étudiantes en charpenterie, se voient ralentis dans leur recherche d'emploi due à la date tardive de fin de cours. Les étudiants et étudiantes du secteur touristique ont vu, tant qu'à eux, leur date de fin de

cours retardée afin de corriger la situation d'attente avant le début de la saison touristique. Donc, avoir une flexibilité dans les dates de sessions d'études selon les programmes et les régions pour accommoder l'entrée sur le marché du travail des étudiants et étudiantes.

5. *Marketing et recrutement auprès des écoles secondaires*

5.1 *Transmettre la bonne information*

Il est largement reconnu que les élèves du secondaire sont trop orientés vers les universités, dès le départ, par les orienteurs dans les écoles. Il est primordial, afin de réduire le haut taux d'abandons dans les universités, que les formations collégiales soient reconnues à leur juste valeur. Mieux informer les élèves du secondaire à propos de la réalité des formations collégiales, notamment au niveau des formations disponibles et des bénéfices d'une formation collégiale. Il faut offrir, au-delà d'une promesse d'acquisition de connaissances spécifiques, une possibilité de carrière. Ces dernières étant très souples au sein des collèges communautaires, il faut savoir adapter la présentation des programmes offerts avec les besoins et les objectifs de carrières des jeunes. Il faut vendre les carrières, aussi diversifiées qu'elles peuvent être.

Arrêter la désinformation, par la diffusion d'information erronée dans les écoles, voulant que les formations collégiales soient moins reconnues. Les étudiants collégiaux ont simplement des intérêts différents de ceux des universités. Recourir à des carrières similaires en concentrant leur formation sur les aspects essentiels afin d'y avoir accès plus rapidement et à moindre coût. Selon les différentes réalités, aucun des niveaux d'études postsecondaires, que ce soit collégiale ou universitaire, ne doit être recommandé ou non à un groupe d'étudiants. Par contre, le fait que les orienteurs observent les besoins spécifiques d'un étudiant en particulier pourraient ainsi lui rendre service en le guidant vers une formation à sa mesure.

Pour parvenir à cette situation idéale, sensibiliser les orienteurs aux réalités collégiales.

Mieux promouvoir les besoins du marché du travail peut aussi aider à orienter les jeunes et moins jeunes.

5.2 Rassembler les forces

Nous sommes d'avis que les collègues ont beaucoup à offrir et que la faiblesse du marketing fait en sorte que plus de jeunes s'inscrivent à l'université plutôt qu'au collège. Ceci pourrait expliquer en partie l'écart entre les inscriptions au collège et à l'université. Sans oublier le haut taux d'abandons universitaires.

Dans l'Infobulle d'octobre 2006 (disponible sur le site web du CCNB) on souligne, comme outils de promotion, les éléments suivants : « ... des pubs seront préparées dans le cadre d'évènements spéciaux, des articles et des cahiers spéciaux seront publiés sur des sujets spécifiques reliés au CCNB, des brochures et des dépliants d'information seront produits et des campagnes publicitaires d'envergure seront lancées. »

Qu'en est-il de la force de vente, du recrutement sur place ?

Faire davantage de recrutement en utilisant des diplômés du collège afin de bien transmettre les valeurs du CCNB et les bénéfices d'avoir suivi une formation collégiale. Il faut aussi voir divers programmes être présents en même temps pour mieux combler les besoins divers des futurs recrues.

Le marketing doit aussi être présent coté marché du travail. Avec l'évolution constante dans la diversité des programmes offerts, les employeurs ne peuvent être au courant des connaissances acquises par les étudiants et étudiantes. Il faut mieux les informer sur les différentes formations offertes ainsi que des compétences que possèdent les diplômés et diplômées. Augmenter le nombre d'occasions où les étudiants et étudiantes auraient la chance de rencontrer les employeurs spécifiques dans certains domaines ou certaines formation. S'assurer de l'efficacité voulue par l'organisation des horaires des deux partis concernés.

6. *Reconnaissance des associations étudiantes:*

6.1 Une nécessité

Les associations étudiantes sont indispensables, malheureusement sous-estimées. Pourtant, elles contribuent au développement du leadership chez les étudiants et étudiantes. Au sein de celles-ci, la population étudiante se voit dans l'opportunité de mettre en pratique ses connaissances acquises envers les diverses situations problématiques se présentant à elle. Situation que toute industrie du monde moderne rencontre régulièrement. Que ce soit la gestion des opérations, des ressources humaines, des outils marketing, l'étudiant apprend par l'entremise d'une association étudiante à développer les outils nécessaires à la résolution de problèmes.

Les associations jouent aussi un grand rôle quant à la question de l'intégration sociale. Sachant que ces associations sont leur voix et qu'elles sont là pour les écouter, les étudiants et étudiantes se sentent plus près d'eux vu leurs réalités étudiantes similaires. Offrant ainsi une intégration facilitée aux étudiants et étudiantes dans le besoin, nous pouvons observer, par le fait même, l'augmentation de leur sentiment d'appartenance envers l'établissement.

En plus de la défense des intérêts des étudiants et étudiantes des campus respectifs et sur la scène politique provinciale, les associations offrent l'accès à un programme de fonds de dépannage, servant à aider au niveau financier les étudiants et étudiantes en attente de leurs prêts, les associations offrent une panoplie d'autres services importants pour les étudiants et étudiantes.

6.2 Soyons équitable

Les services offerts par les associations étudiantes sont disponibles tant pour les non membres que pour les membres ayant payé leurs cotisations étudiantes, donc il serait logique de voir chaque étudiant y contribuer. Les associations manquent de financement et sont incapables d'établir une planification financière, vu l'incertitude en ce qui concerne l'intérêt que porteront les étudiants et étudiantes à venir envers cette cotisation.

Une vie étudiante active contribue à l'attrait d'un campus et augmente la satisfaction des étudiants et étudiantes en ce qui concerne leur expérience vécue via leur

études postsecondaires. Nous souhaiterions voir la cotisation étudiante automatiquement incluse dans les droits de scolarité à titre de services aux étudiants et que cette dernière soit entièrement versée aux associations étudiantes. Pour ce faire, les politiques des CCNB doivent être modifiées en conséquence.

6.3 *Prendre sa place*

Nous demandons aussi la possibilité d'être reconnus comme une seule entité par le biais d'un regroupement, d'une fédération, ayant des personnes-ressources communes, engagées sur une base annuelle qui pourraient assurer un suivi des projets mis en marche à chaque année, ainsi que de veiller au respect de la constitution au point de vue global. Nous croyons qu'un tel projet renforcerait les associations et par le fait même les CCNB. Les associations travaillant de pairs avec les administrations des campus, fournissent ainsi une satisfaction de la clientèle en étant plus près de leur demande.

Ensemble, les associations étudiantes des collèges communautaires et les collèges eux-mêmes ont en vu un objectif commun :

**Encourager l'innovation et l'amélioration continue de
l'environnement éducatif qu'offre le Collège communautaire
francophone du Nouveau-Brunswick.**

Recommandations

1. **Meilleure reconnaissance du savoir des étudiants et étudiantes collégiaux.**
2. **Reconnaître que les entreprises du Nouveau-Brunswick recherchent une main-d'œuvre possédant des compétences techniques et critiques.**
3. **Reconnaître que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick possède beaucoup d'expertise.**
4. **Offrir aux étudiants une nouvelle voie vers les études postsecondaires autre que celles qui sont déjà mises en place.**
5. **Reconnaître que le rôle de former les prochains leaders de la société ne revient pas uniquement aux universités.**
6. **Mettre en place des programmes d'études articulés entre les institutions d'études postsecondaires.**
7. **Standardisation des programmes d'études et des cours de base à l'intérieur du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.**
8. **Les cours de base collégiaux soient conçus en fonction des cours de même valeur au niveau universitaire.**
9. **Mettre en place des mécanismes facilitant l'accessibilité à l'accréditation des cours, tels qu'un site web.**
10. **La mise en place de programmes complémentaires.**
11. **Implanter un suivi qui veillerait à un meilleur respect des syllabus.**
12. **Développer un système d'assurance de la qualité de la formation.**
13. **Trouver un système d'identification qui ferait place à l'objectivité.**
14. **Augmenter les critères de sélection du personnel enseignant.**
15. **Développer des ressources spécifiques (manuels de classe) en fonction des besoins des programmes.**
16. **Améliorer les services de mentor.**
17. **Identifier une façon efficace d'adapter les formations plus rapidement vers les besoins du marché du travail.**

18. **S'assurer que les enseignants soient en pleine connaissance des compétences recherchées par les entreprises. Voir mentions du Conference Board of Canada.**
19. **Une meilleure accessibilité et uniformité au programme de financement déjà offert.**
20. **Allonger la période de grâce à un minimum d'un an, avant d'exiger le remboursement.**
21. **Réduire ou voir même l'abolition du taux d'intérêt sur les prêts d'étudiants.**
22. **Avoir une flexibilité dans les dates de sessions d'études selon les programmes et les régions pour accommoder l'entrée sur le marché du travail saisonnier des étudiants et étudiantes.**
23. **Arrêter la désinformation, par la diffusion d'information erronée dans les écoles, voulant que les formations collégiales soient moins reconnues.**
24. **Sensibiliser les orienteurs aux réalités collégiales.**
25. **Mieux promouvoir les besoins du marché du travail afin d'orienter les jeunes et moins jeunes.**
26. **Faire davantage de recrutement en utilisant des diplômés du collège afin de bien transmettre les valeurs du CCNB et les bénéfices d'avoir suivi une formation collégiale.**
27. **Le marketing doit aussi être présent du côté du marché du travail.**
28. **Reconnaissance des associations étudiantes des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.**
29. **Mise en place d'une fédération des associations étudiantes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.**
30. **Un financement pour l'Association étudiante du Collèges communautaire francophone du Nouveau-Brunswick semblable à celui des associations universitaires.**

Conclusion

En terminant, nous aimerions souligner, encore une fois, notre intérêt de voir une meilleure collaboration, sur plusieurs plans. Que ce soit entre les centres d'enseignements ou entre les regroupements de gens, nous aimerions appliquer ce que les employeurs reconnaissent comme une force, le travail d'équipe.

Ensemble, rassemblons nos visions idéalistes et réalistes, et créons un environnement éducationnel sain. Laissons-lui la possibilité de croître, il entraînera sûrement notre belle province avec lui, dans son ascension.

Rappelons-nous que nous bâtissons le présent en fonction du futur tout en ce basant sur le passé. Laissons la relève grandissante avoir l'opportunité de pouvoir profiter de l'éclosion du bouquet d'idées présentées par la population bilingue que constituent nos systèmes d'éducation.

Nous espérons assister, sous peu à, découlant d'une adaptation motivée de la part de tous, l'interdépendance des divers instituts d'enseignement que comprend le Nouveau-Brunswick.

Merci de votre considération,

Chrissy St-Pierre

(Rédactrice)

Présidente

Association étudiante du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
Campus d'Edmundston

Pierre-Paul Bernard

(Rédacteur)

Président

Association étudiante du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
Campus de Bathurst

Une vision venant de l'intérieur

*Mémoire présenté à la commission portant sur les études
postsecondaire au Nouveau-Brunswick*

AECCEFNB

*Les associations étudiantes du Collège communautaire francophone
du Nouveau-Brunswick*

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	
Introduction.....	3
1. Reconnaissance de la contribution du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	4
2. Transférabilité des crédits et formation entre institutions.....	6
2.1 Programme articulé.	
2.2 Meilleure accréditation des programmes et cours collégiaux.	
2.3 Complémentarité des programmes de formation.	
3. Le Collège comme formation de qualité.....	8
3.1 Les ressources humaines.	
3.2 Les ressources matérielles.	
3.3 Répondre aux besoins de la clientèle.	
4. Meilleure accessibilité au financement.....	11
4.1 Programme d'aide financière.	
4.2 Supporter les étudiants et étudiantes financièrement.	
4.3 Le parfait équilibre.	
4.4 Le travail saisonnier, une présence au Nouveau-Brunswick.	
5. Marketing et recrutement auprès des écoles secondaires.	13
5.1 Transmettre la bonne information.	
5.2 Rassembler les forces.	
6. Reconnaissance des Associations étudiantes	15
6.1 Une nécessité.	
6.2 Soyons équitable.	
6.3 Prendre sa place.	
Recommandations	17
Conclusion	19

Sommaire

Il faut reconnaître que l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick est divisée en deux grands volets, le réseau universitaire et le réseau collégial. Il existe entre eux une compétition qui passe souvent dans l'ombre. Le Collège communautaires du Nouveau-Brunswick offre une formation basée sur des compétences plus techniques et pratiques, tandis que les universités offrent une formation plus axée vers des compétences critiques. Un mélange de toutes ces compétences pourrait offrir une main d'œuvre extrêmement compétente en milieu de travail.

La transférabilité des cours entre institutions et même parfois entre campus s'avère difficile. La différence entre les cours est parfois seulement la nomenclature même s'ils offrent le même contenu. C'est donc difficile pour les autres institutions de reconnaître les cours offerts au collège. En offrant des cours plus standardisés, les cours du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick auraient une meilleure accréditation et pourrait mieux être reconnus par les autres institutions.

Les finissants du collège sont bien préparés pour arriver sur le marché du travail. Afin de leur offrir une formation de plus grande qualité, quelques modifications au niveau de l'enseignement, du matériel et des services pourraient être apportées.

Malgré les coûts moindres des études collégiales comparés à ceux universitaires, on perçoit une négligence au niveau des ressources financières. Peu de personnes ont accès aux supports des programmes financiers pour les études postsecondaire qui offrent des fonds non-remboursable afin d'appuyer les étudiants au cours de leurs études. Les prêts offerts par le gouvernement sont maintenant accessibles pour tous les étudiants mais doivent être remboursés peu de temps après la fin des études. Donnant ainsi peu de temps aux étudiants pour se trouver un emploi et pour s'installer.

Le marketing est essentiel au recrutement d'étudiants. Afin de faire reconnaître ces étudiants au sein des communautés, il devrait y avoir des rencontres d'établie pour les employeurs du niveau provincial. Inciter ceux-ci à employer des jeunes de nos régions et garder la main d'œuvre qualifiée à l'intérieur de notre province.

Les associations étudiantes sont indispensables au sein de la vie et de la gouvernance étudiante. Tous les étudiants peuvent profiter des services offerts par les associations. Elles possèdent des ressources financières limités, les associations défendent les droits des étudiants tout en prenant soin que leurs parcours au collège soit le plus mémorable et plaisant possible.

Introduction

Nous, représentants des associations étudiantes des collèges communautaires francophones du Nouveau-Brunswick, nous sommes, pendant l'année scolaire 2006/2007, penchés sur plusieurs sujets.

Concentrant nos efforts sur le respect des droits étudiants, nous nous sommes rendus compte que certaines problématiques traînent depuis déjà plusieurs années. Nous avons donc perçu en votre commission, une opportunité importante pour les étudiants et étudiantes inscrits au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Laisser passer cette opportunité sans soulever les problématiques majeures qui concernent les étudiants et étudiantes, serait un geste impardonnable.

Nous croyons en la force de l'institut d'études postsecondaires que nous fréquentons. Nous croyons aussi en l'immense désir de perfectionnement que ces gestionnaires, les têtes pensantes des collèges communautaires, possèdent. Nous croyons cependant que nous sommes, étant présents sur plusieurs palliers du système, à l'affût des demandes, des contraintes et aussi au centre des discussions souvent très constructives.

Le fait d'être en connaissance de l'avant scène ainsi que de l'arrière scène, le Collège communautaire étant le théâtre, nous alimentons notre curiosité et se servant de nos pensées analytiques, nous sommes désireux de travailler de pair avec les administrations respectives des campus que nous fréquentons. Ayant connu une grande ouverture d'esprit auprès des cadres hiérarchiques, nous nous sentons confiants que nos propos seront pris pour acquis.

Voici donc pourquoi nous croyons en l'immense pouvoir que possèdent les différents points que nous relevons dans le présent ouvrage. En espérant que, comme tout bon gestionnaire, le client verra ses arguments prendre place, en étant du moins considérés.

Nous vous guiderons dans le contenu de notre mémoire en vous présentant les problématiques, suivi des recommandations que nous y apportons, une à une. Afin de bien clore le résumé de notre forme de pensée, nous vous laissons sur une déclaration, retrouver sur la page web du Collège communautaire francophone, qui nous touche tout particulièrement.

C'est une organisation performante qui offre aux étudiants des produits et des services souples, innovateurs et de qualité.

1. *Reconnaissance de la contribution des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*

Il faut reconnaître que présentement notre système d'éducation postsecondaire est divisé en deux grands volets, soit le réseau universitaire et le réseau collégial. Il ne faut pas non plus s'en cacher, il existe une grande froideur venant de plusieurs groupes de gens, qui croient que, sans nuire à l'enseignement universitaire, la collaboration des deux parties est impossible.

Nous croyons cependant qu'il est possible de voir, si elle est adaptée et bien encadrée, qu'une plus grande collaboration pourrait augmenter la qualité des connaissances acquises par les diplômés. Aussi, les étudiants collégiaux ont acquis de grandes compétences techniques, pratiques qui se traduisent par une excellente capacité d'apporter de grandes améliorations au sein des entreprises où ils vont travailler.

Ainsi, combiner ces compétences pratiques avec l'esprit critique acquis dans les universités, formeraient une main-d'œuvre extrêmement compétente afin de relever les défis futurs rencontrés par les industries.

Il faut reconnaître que plusieurs entreprises néo-brunswickoises souhaiteraient avoir une main-d'œuvre possédant des compétences techniques et critiques. Une combinaison des deux pourraient former des diplômés universitaires possédant une connaissance pratique et analytique pouvant apporter une nouvelle expertise dans leur milieu de travail. Un bel exemple de ce fait est le partenariat entre les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et l'École des technologies supérieures (ÉTS). Cette dernière forme des ingénieurs qui doivent préalablement passer par le réseau collégial, collège communautaire et/ou cegep uniquement. Cet institut forme des ingénieurs de très haut calibre. Elle se classe au troisième rang parmi les meilleures formations en génie du Canada. Elle est aussi l'une des plus décorées lors de compétitions d'ingénierie. C'est possible grâce à une formation qui correspond directement aux besoins des industries et aussi grâce au fait qu'étant plus confiants dans leurs expertises, les diplômés qui peuvent mettre un pied devant l'autre.

Aussi mentionnons que les collèges communautaires francophone ont développé plusieurs centres d'excellence ;

- Centre d'excellence en bois ouvré du Canada atlantique (CEBO)
- Centre d'excellence en informatique (CEI)
- Centre d'excellence en sciences agricoles et biotechnologiques (CESAB)

- Centre d'excellence du tourisme de l'Atlantique (CETA)
- Institut de la logistique et du transport de l'Atlantique (ILTA)
- École des pêches
- Centre d'innovation et de transfert technologique des métaux (CITTM)

Il est vraiment dommage que ces centres ne travaillent pas plus en étroite collaboration avec les universités du Nouveau-Brunswick. Ils ont apporté beaucoup au sein des communautés et des entreprises de notre province. En travaillant plus étroitement, leur travail pourrait grandement contribuer au savoir des universités en leur apportant une nouvelle vision et une expertise que seul le réseau collégial peut apporter.

Contrairement à l'opinion de certaines personnes, le réseau collégial possède beaucoup d'expertise.

Reconnaître que cette impossibilité d'aller exploiter le potentiel, le savoir et l'expertise des étudiants et étudiantes des collèges communautaires est due à plusieurs mécanismes mis en place par le réseau universitaire, refusant ainsi de reconnaître nos habilités.

Il est inacceptable que l'éducation d'un groupe d'étudiants qui poursuivent leurs études en empruntant un autre chemin que celui de la voie classique, soit à partir du secondaire vers les universités, ne soient pas reconnus, par le fait même, pénalisés. L'éducation est un droit, un droit qui ne peut pas être stoppé par une guerre froide entre deux réseaux, qui date déjà de plusieurs décennies. Un droit qui n'est pas reconnu car les universités voient cela comme une perte d'argent.

L'éducation n'est pas une entreprise c'est en droit fondamental.

Un droit essentiel à notre province afin qu'elle puisse acquérir les outils nécessaires et ainsi avoir la chance de devenir une province autosuffisante.

La première étape au succès de cette vision est de faire tomber les différences et les mythes que plusieurs alimentent en matière d'éducation postsecondaire. Une fois ce pas immense accompli, nous pourrions mettre en place des mécanismes qui permettront à notre système d'éducation postsecondaire de livrer des diplômés possédant une nouvelle expertise qui sera d'une grande valeur pour nos entreprises. Il faut aussi reconnaître que, dans chacune des entreprises de notre province, se trouve des intrapreneurs, des superviseurs et même des gestionnaires qui ont une formation collégiale qui contribue à la réussite et au succès de ces entreprises. La formation des prochains leaders de la société ne revient pas exclusivement aux universités.

Les collèges communautaires ont formé plusieurs grands leaders influents de cette province et continueront à en former avec excellence.

2. *Transférabilité des crédits et formation entre institution*

Il faut reconnaître que l'ensemble des programmes collégiaux ne possèdent pas tous une possibilité de continuité vers une formation de niveau universitaire. Les programmes connexes, pouvant être combinés afin de former une main-d'œuvre spécialisée sont immensément divers.

Plusieurs options sont envisageables afin de faciliter la transférabilité entre les différentes institutions d'études postsecondaires ; des programmes articulés, une meilleure accréditation des cours collégiaux par la standardisation, sans oublier d'envisager les programmes complémentaires.

2.1 *Programme articulé*

La mise en place d'une plus grande diversité de programmes articulés serait une excellente option pour un étudiant ou étudiante qui aurait complété une formation collégiale et qui souhaiterait continuer celle-ci du côté universitaire. Voilà une option intéressante qui pourrait même s'appliquer aux diplômés du secondaire qui ne se sentent pas nécessairement prêts à aller directement à l'université, mais qui désirent quand même avoir une formation de qualité et l'option de continuer par la suite à l'université.

Ces programmes articulés sont déjà existants. Un exemple de réussite concret existe entre le collège communautaire d'Edmundston avec le programme de gestion hôtelière et le baccalauréat appliqué en intervention touristique de l'Université de Moncton. Il serait possible d'appliquer cette méthode entre plusieurs autres programmes. Par exemple, entre les programmes de technologies de l'ingénierie et les programmes de génie universitaire, entre les cours de technologie des affaires et les cours d'administration. Plusieurs autres programmes pourraient et doivent être articulés.

Les programmes articulés permettraient de livrer des diplômés universitaires possédant une vision et des compétences adaptées aux besoins du marché du travail.

Il ne faut pas s'en cacher, afin que ce type de programme devienne réalité, il faudrait une adaptation partagée, de la part des deux parties, des programmes en question. Ces modifications doivent être en faveur de la qualité des programmes sans diminuer les

standards universitaires ou nuire aux étudiants et étudiantes qui auraient complété leur formation par voie classique.

2.2 Meilleure accréditation des programmes et cours collégiaux

L'accréditation des cours collégiaux auprès des universités a toujours été un sujet délicat, car une série de politiques et de restrictions sont mises en place par les universités afin de limiter l'accès à l'accréditation des cours et programmes collégiaux, craignant une diminution de la qualité de leurs diplômés.

Mettre en place des mécanismes facilitant l'accréditation des cours. Afin de rendre l'information plus accessible aux étudiants et étudiantes ; il faudrait voir la création d'un site web où l'on retrouverait les données recherchées afin d'aller vérifier les équivalences possibles.

Afin de faciliter l'accréditation des cours collégiaux auprès des universités, les collèges communautaires doivent standardiser leurs programmes de formation et les cours entre campus. Nous retrouvons plusieurs programmes et/ou cours similaires à l'intérieur des CCNB. Seule l'appellation diffère. Afin de faciliter l'adaptation nécessaire à l'accréditation recherchée, la standardisation et l'uniformité des noms, des objectifs de formation et les syllabus (déjà extrêmement comparables), doit être appliquée. Par exemple, le programme de technologie d'affaires porterait le même nom dans tout le réseau.

Standardiser les cours de base dans tout le réseau des collèges communautaires. Par exemple les cours de français, d'anglais, d'introduction à l'informatique et plusieurs autres soient standardisés à l'intérieur du réseau même. Ils pourraient être conçus en fonction des objectifs de cours universitaires semblables. Cela faciliterait grandement l'accréditation.

2.3 Complémentarité des programmes de formation

Aussi, la mise en place de programmes complémentaires, qui combindraient deux formations différentes, soit une de niveau collégial et l'autre de niveau universitaire, dans deux professions se complétant. Par exemple, un étudiant inscrit au programme d'administration désirant travailler en milieu industriel, pourrait suivre une formation de technologie de l'ingénierie industrielle. Ainsi, devenir un gestionnaire possédant toutes les notions essentielles pour comprendre l'aspect technique et le fonctionnement de l'industrie à l'intérieur des données administratives qui lui sont présentées.

Ceci est seulement un exemple parmi d'autres possibilités d'élaboration de programmes complémentaires. Il est envisageable d'en créer une très grande panoplie. De plus, les entreprises recherchent des employés spécialisés dans plusieurs domaines. Donc ces programmes correspondent directement au besoin présent.

Une multitude de d'options de mise en place possibles sont envisageables afin d'implanter ce type de formation dans notre réseau postsecondaire. Il s'agit seulement aux institutions d'enseignement postsecondaire de reconnaître l'importance de voir la province se doter de tels types de formation. Nous croyons ainsi se rapprocher de l'objectif d'autosuffisance de la province.

Ce type de programme pourrait aussi fonctionner un peu comme les programmes Coop déjà existants.

3. *Les collèges comme formation de qualité*

Les objectifs des étudiants et étudiantes des collèges communautaires francophones du Nouveau-Brunswick ne sont pas uniquement d'atteindre les portes du marché du travail avec leur certificat et/ou diplôme, mais bien d'être reconnus pour leurs connaissances, compétences, ainsi que d'avoir l'option, éventuellement, de poursuivre leurs études. En ce sens, la qualité de l'enseignement est aussi importante que dans les universités.

Développer un système d'assurance de la qualité de la formation pourrait ainsi rassurer les intervenants du milieu universitaire et diminuer possiblement l'écart académique sans voir diminuer la valeur d'un diplôme universitaire, comme certains groupes peuvent le percevoir.

3.1 *Les ressources humaines*

Nous avons soulevé, chacun dans nos campus respectifs, des problèmes similaires qui relèvent d'un manque de respect envers la politique d'enseignement de la part du personnel enseignant. Nous aimerions voir l'implantation d'un suivi qui veillerait à un

meilleur respect des syllabus. Nous aimerions aussi voir un compte rendu de la matière livrée approuvé par les étudiants et étudiantes avant d'être remis au chef de secteur.

Les enseignants évaluent parfois les étudiants et étudiantes trop subjectivement. En d'autres mots, ils sont souvent sensibilisés par leurs préférences et certain étudiants ou étudiantes n'obtiennent pas la note méritée. Trouver un système d'identification qui ouvrirait la porte à l'objectivité.

Nous croyons qu'augmenter les critères de sélection du personnel enseignant, leur assurer une formation continue de leurs matières enseignées, les évaluer suite à cette formation afin de s'assurer qu'elle ne soit pas prise à la légère, pourraient être une bonne source de motivation pour eux ainsi qu'une façon adéquate d'offrir un service à la clientèle de qualité à la population étudiante.

3.2 Les ressources matérielles

Trop souvent les manuels de cours sont offerts en anglais malgré le fait que nous étudions dans un collège francophone.

Comment les étudiants nés de familles francophones, qui ont grandi dans des régions francophones du Nouveau-Brunswick, ou même les étudiants francophones hors province, peuvent assimiler cette matière parfaitement?

Le développement de ressources spécifiques pourrait régler cette discorde et par le fait même, être utilisé afin de limiter le recours à plusieurs manuels afin de diminuer les coûts engendrés par les étudiants et étudiantes. Nous exigeons aussi que ces manuels soient testés et approuvés avant d'en faire l'utilisation.

Posséder un manuel dont le développement est en cours, et par le fait même testé au détriment des étudiants et étudiantes, pour parvenir à l'acquisition des connaissances promises n'est pas source de formation de qualité.

3.3 Répondre aux besoins de la clientèle

Le fait que les enseignants diminuent le contenu du cours afin d'augmenter le niveau de moyenne de pondération et aussi afin de s'adapter à la demande de certains étudiants et étudiantes est aussi une problématique en soi.

La promesse de livraison n'est pas respectée.

Améliorer les services de mentor afin que les étudiants et étudiantes avec des difficultés réussissent à atteindre les objectifs dans les délais préétablis dans le syllabus en ne ralentissent pas la progression des autres étudiants et étudiantes. Car soulignons ici que le but de ce point n'est pas de diminuer l'accessibilité à une formation postsecondaire, mais bien d'en offrir une de qualité. Ultimement, les enseignants et enseignantes doivent respecter les syllabus et ne pas réduire les apprentissages à cause de quelques étudiants et étudiantes, mais bien de mieux supporter ces derniers.

Il faut aussi identifier une façon efficace d'adapter les formations plus rapidement vers les besoins du marché du travail, notamment au niveau du contingentement de certains programmes. Par exemple, nous savons que la demande de gestionnaires certifiés augmentera d'ici les dix prochaines années. Il ne suffit pas de livrer ces gestionnaires, mais bien de les former de façon adéquate afin de mieux affronter les défis qu'ils auront éventuellement à relever.

Afin de clore ce volet, voici l'information et la demande que le Conference Board du Canada a soulignée suite à leurs diverses rencontres avec les employeurs du Nouveau-Brunswick : Les employeurs ont besoin d'employés qui peuvent :

- ❖ Lire et écrire pour mieux communiquer
- ❖ Calculer
- ❖ Résoudre des problèmes
- ❖ Travailler en équipe
- ❖ Travailler de façon sécuritaire
- ❖ Utiliser la technologie
- ❖ Être des employés responsables et autonomes

En tenant compte de la demande provinciale du marché du travail, les collèges communautaires sont en mesure de répondre aux besoins en formant des étudiants et étudiantes capables de pensée critique et par le fait même, capables de rendre ces pensées tangibles par l'entremise du volet technique de leur formation.

Donc, au-delà de l'excellente matière dont sont constitués les divers programmes conçus par les collèges communautaires francophones du Nouveau-Brunswick, la livraison de cette dernière est d'une importance cruciale afin de bien compléter la formation de leur clientèle.

Comment un étudiant peut-il trouver de l'importance à la bonne utilisation de la langue française, quand son enseignant n'y rattache lui-même aucune considération?

Voilà une question qui porte à se demander à quel point le manque de formation du personnel académique pourrait-il influencer l'atteinte des objectifs.

4. *Meilleure accessibilité au financement*

En ce qui concerne cette présente section, nous avons soulevé une problématique majeure. Celle du fait que le support financier offert pour les nouveaux étudiants et étudiantes provenant du marché du travail est plus accessible que pour ceux qui proviennent directement du secondaire. Cette problématique peut décourager certains diplômés du secondaire de s'inscrire immédiatement au collège. Les récents diplômés du secondaire sont plus intéressés à travailler pendant quelques années avant de s'inscrire au collège. Découlant de cette situation, plusieurs mettent en suspend leurs études postsecondaires afin de quitter la province à la recherche d'un meilleur emploi.

4.1 *Programme d'aide financière*

Afin de mieux intégrer les travailleurs en milieu collégial, le ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail offre un programme qui, en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (assurance emploi), aide les jeunes et moins jeunes à payer leurs frais de scolarité et autres frais encourus à la formation. Par contre, les étudiants remarquent une incohérence dans ce programme.

L'accessibilité au programme n'est pas uniforme et trop souvent sujette aux critères de l'agent de placement lui-même. L'inflexibilité du programme n'offre pas la possibilité aux jeunes d'étendre leurs connaissances au maximum. Par exemple, un étudiant ou étudiante qui déciderait de s'inscrire dans un programme complémentaire pour une année supplémentaire, voit sa demande de soutien financier refusée. L'objectif premier de son insertion dans l'institution en question ne soulignant pas cette année de formation complémentaire.

D'autre part, un diplômé du secondaire possédant l'accès à l'assurance emploi se voit aussi refusé par le programme mentionné ci-haut avant d'avoir passé une année entière sur le marché du travail. Élargir et uniformiser les critères d'amissibilité du programme de financement offert par le ministère de l'Éducation, Formation et Travail, rendront les études postsecondaires plus accessibles et les collèges communautaires verront ainsi un taux de croissance des inscriptions.

4.2 *Supporter les étudiants et étudiantes financièrement*

Nous pouvons aussi remarquer un problème structurel pour inciter les jeunes à s'inscrire au collège dès leur sortie du secondaire. Pour rencontrer l'objectif qui consiste à contrer la diminution des inscriptions en milieu postsecondaire, il est de mise de réduire, voir éliminer, le taux d'intérêt pour le remboursement du prêt étudiant. Allonger la période de grâce à un minimum d'un an avant d'exiger le remboursement de ce dernier, améliorer le service aux étudiants pour faciliter l'accès aux prêts, entre autres ajouter des ressources humaines supplémentaires pendant la période d'achalandage afin de mieux soutenir les étudiants et étudiantes, et aussi, afin de mieux les informer sur les bourses disponibles. Voilà donc des outils nécessaires afin de mieux répondre à la réalité que font face les étudiants d'aujourd'hui.

4.3 *Le parfait équilibre*

Vu les tendances changeantes dans l'élaboration des programmes, l'accessibilité aux bourses se voit diminuée. Parce que c'est derniers ne réussissent pas à adapter leurs critères d'amissibilité en fonction des programmes en constante évolution, les étudiants et étudiantes se voient confus dans la possibilité d'avoir les critères reconnues. Sensibiliser les fondations et/ou pourvoyeurs de bourses afin qu'ils adaptent leurs critères en fonction de ces changements. Améliorer la communication entre les institutions de formation postsecondaire et les donateurs de bourses.

4.4 *Le travail saisonnier, une présence au Nouveau-Brunswick*

Dans un tout autre ordre d'idée, la réalité du marché du travail de certaines régions limite l'accessibilité. Par exemple, les étudiants et étudiantes en charpenterie, se voient ralentis dans leur recherche d'emploi due à la date tardive de fin de cours. Les étudiants et étudiantes du secteur touristique ont vu, tant qu'à eux, leur date de fin de

cours retardée afin de corriger la situation d'attente avant le début de la saison touristique. Donc, avoir une flexibilité dans les dates de sessions d'études selon les programmes et les régions pour accommoder l'entrée sur le marché du travail des étudiants et étudiantes.

5. *Marketing et recrutement auprès des écoles secondaires*

5.1 *Transmettre la bonne information*

Il est largement reconnu que les élèves du secondaire sont trop orientés vers les universités, dès le départ, par les orienteurs dans les écoles. Il est primordial, afin de réduire le haut taux d'abandons dans les universités, que les formations collégiales soient reconnues à leur juste valeur. Mieux informer les élèves du secondaire à propos de la réalité des formations collégiales, notamment au niveau des formations disponibles et des bénéfices d'une formation collégiale. Il faut offrir, au-delà d'une promesse d'acquisition de connaissances spécifiques, une possibilité de carrière. Ces dernières étant très souples au sein des collèges communautaires, il faut savoir adapter la présentation des programmes offerts avec les besoins et les objectifs de carrières des jeunes. Il faut vendre les carrières, aussi diversifiées qu'elles peuvent être.

Arrêter la désinformation, par la diffusion d'information erronée dans les écoles, voulant que les formations collégiales soient moins reconnues. Les étudiants collégiaux ont simplement des intérêts différents de ceux des universités. Recourir à des carrières similaires en concentrant leur formation sur les aspects essentiels afin d'y avoir accès plus rapidement et à moindre coût. Selon les différentes réalités, aucun des niveaux d'études postsecondaires, que ce soit collégiale ou universitaire, ne doit être recommandé ou non à un groupe d'étudiants. Par contre, le fait que les orienteurs observent les besoins spécifiques d'un étudiant en particulier pourraient ainsi lui rendre service en le guidant vers une formation à sa mesure.

Pour parvenir à cette situation idéale, sensibiliser les orienteurs aux réalités collégiales.

Mieux promouvoir les besoins du marché du travail peut aussi aider à orienter les jeunes et moins jeunes.

5.2 Rassembler les forces

Nous sommes d'avis que les collègues ont beaucoup à offrir et que la faiblesse du marketing fait en sorte que plus de jeunes s'inscrivent à l'université plutôt qu'au collège. Ceci pourrait expliquer en partie l'écart entre les inscriptions au collège et à l'université. Sans oublier le haut taux d'abandons universitaires.

Dans l'Infobulle d'octobre 2006 (disponible sur le site web du CCNB) on souligne, comme outils de promotion, les éléments suivants : « ... des pubs seront préparées dans le cadre d'évènements spéciaux, des articles et des cahiers spéciaux seront publiés sur des sujets spécifiques reliés au CCNB, des brochures et des dépliants d'information seront produits et des campagnes publicitaires d'envergure seront lancées. »

Qu'en est-il de la force de vente, du recrutement sur place ?

Faire davantage de recrutement en utilisant des diplômés du collège afin de bien transmettre les valeurs du CCNB et les bénéfices d'avoir suivi une formation collégiale. Il faut aussi voir divers programmes être présents en même temps pour mieux combler les besoins divers des futurs recrues.

Le marketing doit aussi être présent coté marché du travail. Avec l'évolution constante dans la diversité des programmes offerts, les employeurs ne peuvent être au courant des connaissances acquises par les étudiants et étudiantes. Il faut mieux les informer sur les différentes formations offertes ainsi que des compétences que possèdent les diplômés et diplômées. Augmenter le nombre d'occasions où les étudiants et étudiantes auraient la chance de rencontrer les employeurs spécifiques dans certains domaines ou certaines formation. S'assurer de l'efficacité voulue par l'organisation des horaires des deux partis concernés.

6. *Reconnaissance des associations étudiantes:*

6.1 Une nécessité

Les associations étudiantes sont indispensables, malheureusement sous-estimées. Pourtant, elles contribuent au développement du leadership chez les étudiants et étudiantes. Au sein de celles-ci, la population étudiante se voit dans l'opportunité de mettre en pratique ses connaissances acquises envers les diverses situations problématiques se présentant à elle. Situation que toute industrie du monde moderne rencontre régulièrement. Que ce soit la gestion des opérations, des ressources humaines, des outils marketing, l'étudiant apprend par l'entremise d'une association étudiante à développer les outils nécessaires à la résolution de problèmes.

Les associations jouent aussi un grand rôle quant à la question de l'intégration sociale. Sachant que ces associations sont leur voix et qu'elles sont là pour les écouter, les étudiants et étudiantes se sentent plus près d'eux vu leurs réalités étudiantes similaires. Offrant ainsi une intégration facilitée aux étudiants et étudiantes dans le besoin, nous pouvons observer, par le fait même, l'augmentation de leur sentiment d'appartenance envers l'établissement.

En plus de la défense des intérêts des étudiants et étudiantes des campus respectifs et sur la scène politique provinciale, les associations offrent l'accès à un programme de fonds de dépannage, servant à aider au niveau financier les étudiants et étudiantes en attente de leurs prêts, les associations offrent une panoplie d'autres services importants pour les étudiants et étudiantes.

6.2 Soyons équitable

Les services offerts par les associations étudiantes sont disponibles tant pour les non membres que pour les membres ayant payé leurs cotisations étudiantes, donc il serait logique de voir chaque étudiant y contribuer. Les associations manquent de financement et sont incapables d'établir une planification financière, vu l'incertitude en ce qui concerne l'intérêt que porteront les étudiants et étudiantes à venir envers cette cotisation.

Une vie étudiante active contribue à l'attrait d'un campus et augmente la satisfaction des étudiants et étudiantes en ce qui concerne leur expérience vécue via leur

études postsecondaires. Nous souhaiterions voir la cotisation étudiante automatiquement incluse dans les droits de scolarité à titre de services aux étudiants et que cette dernière soit entièrement versée aux associations étudiantes. Pour ce faire, les politiques des CCNB doivent être modifiées en conséquence.

6.3 *Prendre sa place*

Nous demandons aussi la possibilité d'être reconnus comme une seule entité par le biais d'un regroupement, d'une fédération, ayant des personnes-ressources communes, engagées sur une base annuelle qui pourraient assurer un suivi des projets mis en marche à chaque année, ainsi que de veiller au respect de la constitution au point de vue global. Nous croyons qu'un tel projet renforcerait les associations et par le fait même les CCNB. Les associations travaillant de pairs avec les administrations des campus, fournissent ainsi une satisfaction de la clientèle en étant plus près de leur demande.

Ensemble, les associations étudiantes des collèges communautaires et les collèges eux-mêmes ont en vu un objectif commun :

**Encourager l'innovation et l'amélioration continue de
l'environnement éducatif qu'offre le Collège communautaire
francophone du Nouveau-Brunswick.**

Recommandations

1. **Meilleure reconnaissance du savoir des étudiants et étudiantes collégiaux.**
2. **Reconnaître que les entreprises du Nouveau-Brunswick recherchent une main-d'œuvre possédant des compétences techniques et critiques.**
3. **Reconnaître que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick possède beaucoup d'expertise.**
4. **Offrir aux étudiants une nouvelle voie vers les études postsecondaires autre que celles qui sont déjà mises en place.**
5. **Reconnaître que le rôle de former les prochains leaders de la société ne revient pas uniquement aux universités.**
6. **Mettre en place des programmes d'études articulés entre les institutions d'études postsecondaires.**
7. **Standardisation des programmes d'études et des cours de base à l'intérieur du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.**
8. **Les cours de base collégiaux soient conçus en fonction des cours de même valeur au niveau universitaire.**
9. **Mettre en place des mécanismes facilitant l'accessibilité à l'accréditation des cours, tels qu'un site web.**
10. **La mise en place de programmes complémentaires.**
11. **Implanter un suivi qui veillerait à un meilleur respect des syllabus.**
12. **Développer un système d'assurance de la qualité de la formation.**
13. **Trouver un système d'identification qui ferait place à l'objectivité.**
14. **Augmenter les critères de sélection du personnel enseignant.**
15. **Développer des ressources spécifiques (manuels de classe) en fonction des besoins des programmes.**
16. **Améliorer les services de mentor.**
17. **Identifier une façon efficace d'adapter les formations plus rapidement vers les besoins du marché du travail.**

18. **S'assurer que les enseignants soient en pleine connaissance des compétences recherchées par les entreprises. Voir mentions du Conference Board of Canada.**
19. **Une meilleure accessibilité et uniformité au programme de financement déjà offert.**
20. **Allonger la période de grâce à un minimum d'un an, avant d'exiger le remboursement.**
21. **Réduire ou voir même l'abolition du taux d'intérêt sur les prêts d'étudiants.**
22. **Avoir une flexibilité dans les dates de sessions d'études selon les programmes et les régions pour accommoder l'entrée sur le marché du travail saisonnier des étudiants et étudiantes.**
23. **Arrêter la désinformation, par la diffusion d'information erronée dans les écoles, voulant que les formations collégiales soient moins reconnues.**
24. **Sensibiliser les orienteurs aux réalités collégiales.**
25. **Mieux promouvoir les besoins du marché du travail afin d'orienter les jeunes et moins jeunes.**
26. **Faire davantage de recrutement en utilisant des diplômés du collège afin de bien transmettre les valeurs du CCNB et les bénéfices d'avoir suivi une formation collégiale.**
27. **Le marketing doit aussi être présent du côté du marché du travail.**
28. **Reconnaissance des associations étudiantes des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.**
29. **Mise en place d'une fédération des associations étudiantes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.**
30. **Un financement pour l'Association étudiante du Collèges communautaire francophone du Nouveau-Brunswick semblable à celui des associations universitaires.**

Conclusion

En terminant, nous aimerions souligner, encore une fois, notre intérêt de voir une meilleure collaboration, sur plusieurs plans. Que ce soit entre les centres d'enseignements ou entre les regroupements de gens, nous aimerions appliquer ce que les employeurs reconnaissent comme une force, le travail d'équipe.

Ensemble, rassemblons nos visions idéalistes et réalistes, et créons un environnement éducationnel sain. Laissons-lui la possibilité de croître, il entraînera sûrement notre belle province avec lui, dans son ascension.

Rappelons-nous que nous bâtissons le présent en fonction du futur tout en ce basant sur le passé. Laissons la relève grandissante avoir l'opportunité de pouvoir profiter de l'éclosion du bouquet d'idées présentées par la population bilingue que constituent nos systèmes d'éducation.

Nous espérons assister, sous peu à, découlant d'une adaptation motivée de la part de tous, l'interdépendance des divers instituts d'enseignement que comprend le Nouveau-Brunswick.

Merci de votre considération,

Chrissy St-Pierre

(Rédactrice)

Présidente

Association étudiante du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
Campus d'Edmundston

Pierre-Paul Bernard

(Rédacteur)

Président

Association étudiante du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
Campus de Bathurst